

TA VIE EN LIGNE : RÉSEAUX SOCIAUX ET VIE PRIVÉE

Par Samuel Comblez,
psychologue
et directeur des opérations
de l'association

e-Enfance

Le monde a changé, un nouveau s'est créé : il est numérique. Il paraît n'avoir aucune règle. Il donne l'impression de n'être sous le contrôle de personne. Tout semble possible dès que l'internaute est connecté. Pourtant, ce monde sans frontières n'est pas si libre, et faire tout ce que l'on veut n'est pas possible. Le « vivre ensemble » est aussi de mise sur la Toile.

Les risques existent et des règles de bonnes conduites sont obligatoires pour s'en protéger. Parmi toutes les précautions à prendre, celle de la protection de la vie privée est au premier plan.



C'EST QUOI LA VIE PRIVÉE ?

La vie privée, c'est ce qui se passe dans ta vie et qui ne regarde que toi. Tu peux être amoureux sans que tout ton entourage le sache, tu peux regarder des dessins animés comme quand tu étais plus jeune sans que tous tes potes soient au courant, tu peux poster des vidéos de toi en train de chanter faux sur ton réseau social préféré si ça te plaît sans que la terre entière y ait accès. Internet a bousculé les limites de nos jardins secrets. Le monde numérique donne l'impression que tout peut se partager sans limite, qu'on doit se montrer sans rien cacher et que notre intimité peut être dévoilée à n'importe qui. C'est faux ! Il faut apprendre à protéger ce qui n'appartient qu'à toi : tes « **données personnelles** ».

C'EST QUOI UNE DONNÉE PERSONNELLE ?

Une donnée personnelle est toute information qui permet de t'identifier directement ou indirectement. Cela peut être ton nom, ton numéro de téléphone, une photo de toi ou ta date de naissance. Toutes les données personnelles ne relèvent pas de la sphère privée – le métier, par exemple.

Le **droit à la vie privée** consiste à pouvoir conserver une part d'intimité : comme le droit à ne pas voir certaines de tes actions surveillées ou divulguées. Par exemple, tu as le droit de ne pas vouloir recevoir de publicités sur un jeu vidéo parce que tu viens d'en acheter un sur internet.

LE PARADOXE D'INTERNET

Alors qu'il a été démontré que les agences de renseignements américaines et françaises surveillent Internet et les réseaux sociaux, les internautes se montrent de plus en plus sur la Toile. Ils se plaignent d'être surveillés mais s'exposent chaque jour un peu plus, au risque d'en oublier le danger. On parle désormais de **génération « moi, moi, moi »**. Les internautes sont friands du partage en ligne, ils peuvent échanger, communiquer, s'informer. Mais une cyber-exposition mal maîtrisée comporte des risques : harcèlement, usurpation d'identité, piratage de compte, escroqueries et **revenge porn**... La prudence s'impose donc.

Le **revenge porn** est la diffusion non consentie de photos intimes de toi sur la Toile. Pour ne jamais te retrouver dans cette situation, ne poste surtout pas de photos intimes, même pour faire plaisir à ton ou ta petite amie.

10 COMMANDEMENTS pour UNE VIE PRIVÉE PROTÉGÉE SUR INTERNET

Pour chacune de ces règles, mets le feu de signalisation au vert, orange ou rouge selon comment tu estimes les respecter : totalement, pas très bien, ou pas du tout.
Objectif pour l'avenir : que du vert !



Fais attention à l'image que tu donnes de toi : avant de publier quoi que ce soit, demande-toi ce que tu souhaites échanger avec les autres et réfléchis aux conséquences éventuelles d'une diffusion publique d'informations.



Sois méfiant et garde certaines informations absolument confidentielles : ne dévoile pas trop de toi et ne partage pas des informations avec des inconnus.



N'envoie jamais d'images intimes de toi ou de quelqu'un d'autre : il est absolument impossible d'effacer toute trace d'une image publiée sur la Toile !



Veille toujours à avoir l'accord des personnes concernées par tes publications. Si tu ne respectes pas le droit à l'image d'autrui, il peut se retourner contre toi.



Demande le plus vite possible de retirer une photo, vidéo ou information sur toi à la personne qui l'a publiée si cela nuit à ton image ou que tu ne souhaites pas qu'elle soit publique.



Crée un mot de passe fort et différent pour chacun de tes comptes : minimum 10 caractères avec des caractères alphanumériques, des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux. Un gestionnaire automatique de mots de passe (comme Dashlane, EnPass, Keepass...) peut être très utile ! Et n'oublie pas : un mot de passe c'est comme une brosse à dents, ça ne se partage pas !



Choisis une vérification à 2 niveaux pour accéder à ton compte. Pour te connecter, un code reçu par SMS validera que tu es bien le propriétaire du compte.



Efface régulièrement tes cookies. Idéalement après chaque passage sur internet.



Apprends à comprendre les fonctionnalités et les outils des réseaux sociaux : ne fais pas que les utiliser, mais demande-toi en quoi elles te sont utiles et surtout en quoi elles peuvent l'être pour le réseau concerné.



Maîtrise ta présence en ligne : ne reste pas connecté quand tu quittes un site, pense à te déconnecter.

L'INSCRIPTION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Sur les réseaux sociaux, c'est dès l'inscription que tu dois faire attention. Commence par lire les **conditions d'utilisation**. Oui, c'est long et ennuyeux, mais elles sont vraiment utiles pour savoir dans quoi tu t'engages ! Et tu peux trouver des résumés en ligne. Tu apprendras en les lisant que certains réseaux sociaux considèrent que toutes les informations mises en ligne sur le site... leur appartiennent ! Tu y réfléchiras peut-être alors à deux fois avant de publier quelque chose... Et même si certaines informations semblent anodines, elles sont une mine d'or pour ceux qui les collectent.

Toutes les données que tu transmets ont une durée de vie très longue et personne ne sait combien de temps elles resteront en ligne. Si tu publies ton numéro de téléphone ou une photographie, ils seront accessibles à tous les internautes via les moteurs de recherche et certains peuvent en faire une utilisation malveillante. Alors pour éviter des utilisations détournées, il est conseillé de **donner un minimum d'informations en t'inscrivant**.

LE SAIS-TU ?

Pour s'inscrire sur un réseau social, très peu d'informations sont nécessaires : seuls ton nom, prénom, date de naissance, sexe et adresse mail sont indispensables. Tout le reste ne sert qu'à mieux te connaître pour t'envoyer de la publicité ciblée !

PARAMÉTRER SES COMPTES

La plupart des réseaux sociaux proposent de **filtrer les informations mises en ligne**. Cela permet de **restreindre l'accès à certaines personnes**. Il existe 3 niveaux de partage : aux amis qui sont membres de ton réseau, à ces amis et à leurs amis, et à un public non restreint. **Si tu veux protéger ta vie privée, partage tes informations uniquement à tes amis**. Si tu trouves qu'un utilisateur a un mauvais comportement en ligne, tu peux le retirer de ta liste d'amis pour qu'il ne puisse plus voir tes publications. Et si tu veux être certain qu'un utilisateur ne voit plus rien de ta vie sur les réseaux sociaux, tu peux carrément **le bloquer** ; il disparaîtra alors complètement de ton réseau, et toi du sien.

Tu peux aussi limiter l'accès à certaines informations pour des contacts en particulier. Tu n'as en effet pas forcément envie de partager les mêmes informations avec tes amis d'enfance, les membres de ta famille ou le monde entier. Si poster une vidéo de toi dansant avec tes copains amusera ceux qui étaient là, il est peu probable que cela fasse rire ton futur maître de stage s'il tombe dessus. Toutes ces fonctions sont disponibles pour protéger ta vie privée maintenant... et à l'avenir !

Dernier conseil de paramétrage : tes réglages peuvent parfois se modifier automatiquement au cours d'une mise à jour. Prends donc le temps de vérifier régulièrement que tout est paramétré comme tu le souhaites pour éviter les mauvaises surprises !

LES COOKIES PEUVENT ÊTRE MAUVAIS !

Les cookies sont de petits fichiers qui vont se stocker sur ton ordinateur lors de ta visite sur un site. Ils permettent entre autres de savoir si tu es déjà venu sur le site. Lorsque tu te connectes à un réseau social, il peut donc savoir grâce à ces fichiers quels sites tu as visités.

SURVEILLE TA « E-RÉPUTATION »

La e-réputation peut être définie comme **l'image de toi véhiculée sur internet**. Elle est le résultat des contenus te concernant et qui sont diffusés. Tout comme tu es soucieux de savoir ce qu'on dit de toi dans ta vie hors ligne, tu seras sûrement tenté de vérifier ce qu'on raconte sur toi sur internet. En contrôlant régulièrement, tu pourras faire rectifier ou supprimer des informations qui peuvent te porter préjudice. Pour cela, tu peux taper ton nom et ton prénom (en les entourant de guillemets pour que le résultat de la recherche soit plus précis) dans ton moteur de recherche. Si tu trouves des informations te concernant sur un réseau social sans que tu aies donné ton accord, tu peux exiger leur retrait. **La loi Informatique et Libertés** du 6 janvier 1978 prévoit que tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses informations. Cela veut dire que tu peux en demander la modification ou la suppression. Cependant, il reste difficile de faire appliquer cette loi sur des réseaux sociaux qui ne sont pas gérés en France.

UN INTERNAUTE A DES DROITS ET DES DEVOIRS

La liberté d'expression, consacrée par les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, prévoit que « **nul ne doit être inquiété par ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi** ». Un internaute peut donc profiter de cette liberté d'expression, dans les limites prévues par la loi. Ces limites concernent l'injure, la diffamation, le respect de la vie privée, les propos interdits comme les déclarations racistes, sexistes, homophobes, ou les incitations à la violence.

RGP... QUOI ?

Le règlement européen en matière de protection des données personnelles (RGPD, ou GDPR en anglais) est la nouvelle réglementation européenne qui change la manière dont les sites Internet doivent gérer les données de leurs utilisateurs. C'est ce règlement qui t'interdit d'être sur un réseau social avant 13 ans et qui impose le consentement de tes parents en plus du tien si tu veux t'y inscrire avant 15 ans. Cette loi, adoptée en France en mai 2018, vise à te protéger.

QUELS SONT LES RECOURS ?

Pour une plainte concernant les données personnelles, le responsable du traitement de ces données peut les rectifier ou les faire retirer. Si le délai de 2 mois d'opposition ou de rétractation n'est pas respecté, tu peux alors saisir la **CNIL** (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Si l'internaute actif ignore l'ensemble de ces règles, le sentiment de sécurité, d'impunité ou d'anonymat d'Internet ne doit pas lui faire oublier que ce nouvel espace de liberté s'inscrit dans un cadre légal qu'il doit respecter.

OUBLIEZ-MOI !

Une simple photo postée sur un réseau social ou une remarque déposée sur un site il y a plusieurs années peut se retrouver en tête des résultats d'un moteur de recherche.

Le **droit à l'oubli** permet à tout internaute de demander l'effacement d'anciennes données qui pourraient lui nuire. On distingue en fait 2 types d'élimination des données anciennes : **l'effacement** et **le déréférencement**. Le premier consiste à demander au possesseur d'un site d'effacer tes photos, textes ou autres données anciennes. Le déréférencement quant à lui consiste à faire en sorte qu'un moteur de recherche ne fasse pas apparaître certains résultats sur les recherches. En cas de déréférencement, un message indiquera aux autres utilisateurs du moteur que certains résultats sont absents conformément à la loi.

Il faut bien faire la différence entre l'effacement et le déréférencement. Même si un moteur de recherche supprime tes noms et prénoms, rien n'empêche de retrouver tes données tant qu'elles ne sont pas effacées du site qui les détient.

Pour plus d'informations : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles

COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE D'EFFACEMENT OU DE DÉRÉFÉRENCEMENT ?

Pour faire effacer tes **données personnelles**, il faut contacter l'administrateur du site concerné. Une demande par mail ou par lettre manuscrite est suffisante, même s'il pourra t'être demandé de justifier ton identité. Une mesure nécessaire afin d'éviter que des petits filous ne demandent d'effacer tout et n'importe quoi. Dans le cas d'un déréférencement, la plupart des moteurs de recherche mettent à disposition de leurs utilisateurs des formulaires spécifiques.

**net
écoute**

est le service français de protection des mineurs sur internet. Il s'adresse aux enfants et aux parents qui rencontrent un problème sur internet. Accessible au **0800 200 000** et par chat et Messenger (via www.netecoute.fr), il est ouvert du lundi au vendredi de 09 h à 19 h. Des psychologues, des juristes et des spécialistes des réseaux sociaux et de l'informatique formés à la protection de l'enfance répondent aux utilisateurs. Le service est gratuit, anonyme et confidentiel. Net Écoute est géré par l'association e-Enfance, association française de protection de l'enfance sur internet, depuis 2005.